




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21474-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.596**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CHATEAU DE L'HORLOGE : DEMANDE DE CREATION D'OPERATION DE TRAVAUX

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12**

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

-

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**OBJET** : CHATEAU DE L'HORLOGE : DEMANDE DE CREATION D'OPERATION DE TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2011 par délibérations n° 2011.1009 et n° 2011.991, il a été approuvé l'aménagement du septième centre social et l'annexe du Conservatoire Darius Millaud situés au sein du complexe Château de l'Horloge qui abritera également le Relais Assistants Maternels (RAM).

Il a été également validé, lors du Conseil Municipal du 07 novembre 2011 (DCM 2011.1161), la mise en place d'une mission de préfiguration portée par la Ville d'Aix en Provence durant l'année 2012 avec la création en 2013 du futur Centre Social « Château de l'Horloge », sa mise en œuvre étant confiée à l'Union des Centres Sociaux des Bouches du Rhône.

Un chargé de mission a été recruté et a pour objectifs d'élaborer le cadre de fonctionnement du futur centre social, d'organiser l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de coordonner les activités éducatives, artistiques et sportives.

Cet équipement multidimensionnel « Château de l'Horloge » a été livré et inauguré le 24 mars 2012. Il dispose de près de 1 700 m² dont 350 m² pour l'annexe du Conservatoire, 140 m² pour le RAM et 1 180 dédiés au futur Centre Social ; surface qui comprend à la salle polyvalente dédiée les week-ends aux habitants pour pouvoir y organiser leurs diverses manifestations familiales.

Il incombe à la Ville d'Aix-en-Provence d'en assurer l'aménagement avec du mobilier et un équipement adaptés à chaque usage.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans sa globalité sont prévus au Budget de la Direction de la Politique de la Ville sur la ligne intitulée « Château de l'Horloge ».

Une Unité Fonctionnelle globale a été approuvée lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2012, aux termes de la délibération n° 2012-113. La demande de création d'opération de travaux, ci-année, vient compléter l'aménagement du Château de l'Horloge.

En application du nouveau Code des marchés publics décret 2006-975 du 01 août 2006, les opérations individualisées permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la Délibération n°2004-0292 du Conseil municipal du 29 mars 2004 (*modifiée par Délibération du Conseil municipal n°2004.0518 du 17 mai 2004*), la création d'une opération de travaux accompagnée de sa fiche individualisée indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'opération de travaux, ci-annexée, concernant l'aménagement du Château de l'Horloge ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès des partenaires financiers qui permettront la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale à en faire recette ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

2012.596 - CHATEAU DE L'HORLOGE : DEMANDE DE CREATION D'OPERATION DE TRAVAUX

Présents et représentés	: 41
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**Direction Générale Adjointe des Services
Éducation - Culture - Politique de la Ville**

Direction de la Politique de la Ville

**DEMANDE DE CREATION
D'UNE OPERATION DE TRAVAUX**

Objet: Aménagement du Château de l'Horloge

Le principe de l'aménagement a été adopté lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2012.

Date ou période de la réalisation : 2012 – 2013

Demande de création inscrite au Conseil Municipal du : 29 mai 2012

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
FOURNITURES		
Matériel de sonorisation & d'audio-vidéo	20 000	MAPA > 90.000 € HT
Rayonnage (fourniture et pose) cimaises	4 000	3 consultations écrites, au titre des petits lots inférieurs à 20%, (art. 27 du CMP)
Matériel de bibliothèque	2 000	3 consultations écrites, au titre des petits lots inférieurs à 20%, (art. 27 du CMP)
Mobiliers : tables, chaises, divers pour manifestation	60 000	MAPA > 90.000 € HT
Matériel sportif d'intérieur	8 000	3 consultations écrites, au titre des petits lots inférieurs à 20%, (art. 27 du CMP)
Matériels de restauration – fourniture et pose pour cuisine secondaire	35 000	MAPA > 90.000 € HT

Machines d'entretien et de nettoyage		10 000	3 consultations écrites, au titre des petits lots inférieurs à 20%, (art. 27 du CMP)
Stores rideaux et voilages		15 000	Marchés existants n° M11083 et M 11084
Petit électroménager		5 000	3 consultations écrites, au titre des petits lots inférieurs à 20%, (art. 27 du CMP)
Portes blindées (fourniture et pose)		2 000	3 consultations écrites, au titre des petits lots inférieurs à 20%, (art. 27 du CMP)
SOUS TOTAL FOURNITURES		161 000	(Art 27 : 31 000 €)
TRAVAUX D'AMENAGEMENT			
Aménagement paysager		120 000	
Aire de jeux enfants		80 000	
SOUS TOTAL TRAVAUX		200 000	
TOTAL DE L'AMENAGEMENT		361 000	
Procédure retenue : MAPA supérieur à 90 000 € H.T. (hors art. 27)			

Les montants mentionnés sont donnés à titre estimatif.